

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00370  
Numéro SIREN : 910 141 076  
Nom ou dénomination : Olbia Investissements

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009221

# OLBIA INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 1000€  
Siège social : 185 impasse des barques – 83400 GIENS  
RCS Toulon 910 141 076  
(la « **Société** »)

## PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ DU 31 MARS 2023

Les soussignés :

- **Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA, associée**
- **Monsieur Alain DIANA, associé Président**

en leur qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** ») et représentant la totalité des actions composant le capital social,

ont été invités par le président de la Société à statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un(e) Directeur(rice) Général(e)**
- **Fixation de la durée de son mandat, de sa rémunération et de ses pouvoirs**
- **Pouvoirs pour les formalités**

Les Associés reconnaissent avoir eu connaissance, avant la date des présentes, de l'ensemble des documents et éléments leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les Décisions figurant à l'ordre du jour, de sorte que leur droit d'information est pleinement satisfait.

### DÉCISION N°1

#### *Nomination d'un(e) Directeur(rice) Général(e)*

Les Associés, sur proposition du Président et conformément à l'Article 9.2.1 des statuts, décident de nommer :

Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA, née le 1<sup>er</sup> octobre 1959 à Bastia (20), de nationalité française, demeurant 264 chemin de la plaine de bouisson – 83400 GIENS

en qualité de Directrice Générale de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

## DÉCISION N°2

### *Durée du mandat*

Les Associés décident de fixer la durée initiale du mandat de Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA à 21 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Conformément aux dispositions des statuts, ce mandat est renouvelable sans limitation, et révoquant à tout moment.

## DÉCISION N°3

### *Rémunération*

Les Associés décident que le mandat de Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA est non rémunéré. Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA aura toutefois droit au remboursement, sur justificatif, des frais engagés au nom et pour le compte de la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

## DÉCISION N°4

### *Pouvoirs*

Les Associés décident, conformément à l'article 9.2.5 des statuts de la Société, que Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA disposera, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter, dans les limites de son objet social.

## DÉCISION N°5

### *Pouvoirs pour les formalités*

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir et effectuer toutes formalités légales et sociales qui pourraient s'avérer nécessaires.

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé signé par les Associés.

  
Madame Marie-Hélène CERUTTI-DIANA (\*)

  
Monsieur Alain DIANA

(\*) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation du mandat de Directrice Générale »

Bon pour acceptation du  
mandat de Directrice  
Générale